

Etat de Vaud
Direction des affaires communales
Monsieur
Vincent Duvoisin
Rue Cité-Derrière 17
1014 Lausanne

Par courriel

Lausanne, le 16 avril 2025

Consultation concernant l'avant-projet de révision totale de la loi sur les communes

Monsieur le Directeur,

Le Conseil d'Etat a mis en consultation l'avant-projet mentionné en objet. Il concerne des enjeux institutionnels et démocratiques liés au fonctionnement des communes sur le territoire vaudois. Ce n'est donc pas le cœur d'activité d'une association comme la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie qui représente les entreprises et le secteur privé. Aussi, nous ne nous prononçons pas sur l'entier du questionnaire de consultation, en revanche, nous souhaitons vous faire part des quelques observations qui suivent.

Contexte

Dans le canton de Vaud, la loi sur les communes date de 1956. Cette ancienneté, combinée à l'évolution de la société et de la vie communale des septante dernières années, pousse le Conseil d'Etat à proposer une nouvelle loi. Cette révision complète vise à dessiner ce que devrait être une commune à l'horizon 2040, les tâches qu'elle a vocation à accomplir et son degré d'autonomie. Concrètement le projet s'articule autour de quatre axes : le renforcement du rôle des autorités locales (collégialité, professionnalisation de l'administration, clarification des compétences), la définition du rôle de l'Etat vis-à-vis des communes (périmètre de son intervention), la consolidation de la gouvernance des communes sur les structures intercommunales (poids et information des communes dans les processus décisionnels) et la modernisation de la gestion des finances communales. Sur ce dernier point, l'avant-projet propose un mécanisme de maîtrise des finances communales ainsi qu'une modalité spécifique de traitement des mesures d'assainissement lorsqu'une commune fait face à des difficultés financières avec la possibilité de les soustraire au référendum populaire en cas de majorité qualifiée au conseil communal.

Appréciation

Comme évoqué précédemment, il ne nous appartient pas de nous prononcer sur l'ensemble de la révision proposée. Toutefois, sur le principe, il nous semble important que les propositions de modifications de gouvernance apportent un réel gain d'efficacité et diminuent les coûts pour les collectivités publiques. Dans une logique de modernisation, il semble ainsi important que certains documents soient disponibles en ligne et que les communes qui le souhaitent puissent renoncer à l'affichage au pilier public traditionnel (question 5).

Au-delà de ces éléments, nous souhaitons nous prononcer sur deux questions liées aux finances communales. La Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie défend, à tous les échelons institutionnels, le principe de finances publiques saines et équilibrées avec une action de l'Etat (ou de la commune) pondérée. Aussi, nous soutenons fortement la mise en place d'un mécanisme de maîtrise des finances communales. Cela nous apparaît être un outil indispensable à la bonne gestion de ces collectivités publiques (question 18a). Les critères retenus dans l'avant-projet nous semblent plutôt pertinents (question 18b). Dans le même esprit, il nous semble essentiel que les critères de ce mécanisme ne s'appliquent pas uniquement aux comptes, mais également au budget. Outil de pilotage financier d'une collectivité publique, il est essentiel que ce mécanisme de bonne gestion des finances publiques s'y applique également (question 18c).

Bien que fondamentalement attachés au principe de collectivités publiques avec des finances saines, nous nous opposons fermement à la proposition visant à soustraire les mesures d'assainissement au référendum. A nos yeux, même une majorité qualifiée des trois quarts du conseil communal en faveur d'un plan financier de redressement ne saurait priver les citoyens de leur droit d'user du référendum. Cela nous apparaît d'autant plus inadapté que ce dispositif puisse imaginer soustraire au vote populaire une augmentation d'impôts, et ce même si elle ne concerne que les augmentations du coefficient d'imposition inférieur ou égal au taux moyen défini par la législation relative à la péréquation. Quel que soit le contexte, une augmentation d'impôts, même minime, doit toujours pouvoir être contestée par référendum. Aussi, nous nous opposons fermement à cette proposition (question 19).

Conclusion

En définitive, bien que cette consultation ne soit pas dans le cœur de ses activités, la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie tient à exprimer sa position sur questions ci-après.

5A. Faut-il rendre obligatoire la publication de certains documents sur internet par les communes ?

- Réponse : oui

5B. Le cas échéant, faut-il permettre aux communes qui le souhaitent de renoncer au pilier public traditionnel ? – **Réponse : oui**

18A. Etes-vous favorables au mécanisme de maîtrise des finances communales proposé pour concrétiser l'accord canton-communes de 2023 ? Chapitre X, section VIII P-LC – **Réponse : oui**

18B. Les critères de contrôle du mécanisme de maîtrise des finances vous paraissent pertinents ? Art. 163 et 164 P-LC

- Réponse : plutôt oui

18C Est-il suffisant que les critères de ce mécanisme portent uniquement sur les comptes ou devraient-ils également porter sur le budget ? Art. 163 et 164 P-LC

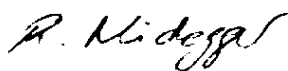
Réponse : non, il devrait également porter sur le budget. Outil de pilotage financier d'une commune, le budget doit être soumis aux mêmes exigences.

19. Trouvez-vous pertinent de soustraire les mesures d'assainissement adoptées par une majorité des trois-quarts du conseil dans le cadre du plan financier de redressement au référendum facultatif (cette exception ne s'applique pas aux augmentations du coefficient d'imposition allant au-delà du taux moyen défini par la législation relative à la péréquation intercommunale voir art. 30 al 5) ?

Réponse : non, nous nous opposons fermement à l'idée de soustraire une hausse d'impôt, même faible, au référendum.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre prise de position, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos meilleures salutations.

Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie



Romaine Nidegger
Responsable du service politique



Antoine Müller
Responsable politique